

Mutuelle et prévoyance *CCN Syntec*

Numérique, ingénierie, conseil, événementiel, traduction : ce que la convention impose à l'employeur, et ce que cela coûte.

Offres BL ASSUR, à partir de

Mutuelle, salarié isolé **45,66 €*
dont 22,83 € employeur**

Prévoyance ETAM **0,75 %*
salaire brut, tranche 1**

Prévoyance cadres **1,50 %
tranche 1, part employeur**

* Offres commerciales BL ASSUR, et non tarifs fixés par la convention.

Les trois obligations de l'employeur

1. Une mutuelle

Au moins égale à la base conventionnelle. Part employeur : 50 % au minimum. Elle couvre aussi les enfants du salarié, ou toute sa famille selon la structure choisie.

2. Une prévoyance pour tous

ETAM et cadres, sans sélection médicale. Depuis le 1^{er} juillet 2026 : capital décès de 200 %, assistance aux proches aidants. Part salariale : 50 % au plus.

3. Le 1,50 % des cadres

1,50 % de la tranche 1, à la charge de l'employeur, pour les ingénieurs et cadres et pour les ETAM 3.2 et 3.3, assimilés cadres.

Qui relève de la convention Syntec ?

Secteur	Codes APE indicatifs (article 1.1)
Numérique	58.12Z, 58.21Z, 58.29A à C, 62.01Z, 62.02A, 62.02B, 62.03Z, 62.09Z, 63.11Z, 63.12Z
Ingénierie	71.12B, 71.20B, 74.90B
Conseil	70.21Z, 70.22Z, 73.20Z, 78.10Z, 78.30Z
Événementiel	82.30Z, 90.04Z, 68.20B, 68.32A, 43.32C, 25.11Z
Traduction	74.30Z

Le code APE n'a qu'une valeur indicative : l'activité principale réelle décide. Nouveaux codes NAF 2025 au 1^{er} janvier 2027.

Ou une convention voisine ?

Activité principale	Convention
Agence de publicité, régie	Publicité, IDCC 86
Organisme de formation	IDCC 1516
Cabinet d'architecture	IDCC 2332
Centre d'appels, accueil	IDCC 2098
Portage salarial	IDCC 3219
Vente d'informatique	IDCC 1686

Mutuelle : la base conventionnelle et ses deux structures de cotisation

Poste	Base conventionnelle (Sécurité sociale incluse)
Séjour, honoraires à l'hôpital	175 % BR, 195 % BR (OPTAM) ou 175 % BR
Chambre particulière	45 € par jour ou par nuit
Généraliste, spécialiste	100 % BR, 195 % BR (OPTAM) ou 175 % BR
Actes techniques	150 % BR (OPTAM) ou 130 % BR
Prothèses dentaires	250 % BR (sourire), 175 % BR (fond de bouche)
Orthodontie, implantologie	250 % BR par semestre, 500 € par an
Monture, verre (classe B)	80 €, de 75 € à 155 € le verre adulte
Lentilles, chirurgie de l'œil	85 € par an, 700 € par œil
Médecines douces, soutien psy	2 séances à 30 € par an, 100 % BR

Annexe I de l'accord du 7 octobre 2015 modifié par l'avenant n° 8 du 14 février 2025 (étendu), reprise par l'accord consolidé du 27 mai 2026 (non étendu au 20 septembre 2026).

Un choix pour toute l'entreprise

Salarié + enfants obligatoires, conjoint facultatif payé par le salarié. **Ou isolé / famille obligatoire** : « isolé » sur attestation, sinon « famille ». Troisième voie avec BL ASSUR : le **tarif unique**, famille couverte d'office.

Base, par mois	BL ASSUR*	Régime recommandé
Isolé	45,66 €	46,50 €
Famille	102,13 €	122,50 €
Salarié + enfants	57,27 €	64,00 €
Tarif unique famille	78,10 €	Sans équivalent

* Offres commerciales BL ASSUR, et non tarifs fixés par la convention. Régime général. Régime recommandé : avenant n° 9 du 22 octobre 2025 (Aésio mutuelle, Harmonie Mutuelle, Malakoff Humanis Prévoyance, 2026 à 2030). Libre choix de l'assureur. 2 % de la cotisation financent l'action sociale.

Dispenses

Aucune dispense propre à la branche. Les dispenses de droit restent ouvertes. Les facultatives supposent que l'acte de l'entreprise les prévoit.

Versement santé

Contrats de 3 mois au plus ou de 15 heures par semaine au plus : le salarié relève du seul versement santé, avec un contrat individuel responsable.

Entreprise en création

Trois mois pour se mettre en conformité en santé. Prévoyance due dès la première embauche, 1,50 % dès le premier cadre.

Prévoyance : les garanties minimales depuis le 1er juillet 2026

Garantie	ETAM	Ingénieurs et cadres
Capital décès	200 % du salaire de référence (170 % auparavant)	
Capital minimum	200 % du PASS : 96 120 €	300 % du PASS : 144 180 €
Rente éducation	12 % du salaire jusqu'à 18 ans, 15 % de 18 à 26 ans, avec minima en % du PASS	
Incapacité temporaire	80 % du brut après 90 jours consécutifs, dans la limite du net. Plus d'un an d'ancienneté	
Invalidité	40 % du brut en 1 ^{re} catégorie, 80 % en 2 ^e et 3 ^e . Accident du travail : 80 % dès un taux de 66 %	
Proches aidants	Information, orientation, soutien psychosocial (nouveau)	

Accord du 27 mars 1997, avenant n° 8 du 16 décembre 2025 étendu par arrêté du 21 mai 2026 (JO du 5 juin 2026). PASS : 48 060 €.

Taux de cotisation

Régime de branche : **0,85 % de la tranche 1**, 1,10 % de la tranche 2. Part du salarié : 50 % au plus, quel que soit l'assureur.
Offre BL ASSUR : **dès 0,75 % de la tranche 1**, à garanties au moins égales.

Contrat d'avant juillet 2026 ?

Capital à 170 % ou pas de garantie proches aidants : le contrat n'est plus conforme. Nous le vérifions sans frais.

Qui a droit au 1,50 % ?

Salariés	Règle
Ingénieurs et cadres	1,50 % obligatoire
ETAM 3.2 et 3.3, assimilés cadres	1,50 % obligatoire
ETAM 2.2, 2.3 et 3.1	Possible, si l'acte de l'entreprise le prévoit
Autres ETAM	Socle de l'accord de 1997

Au plus 60,08 € par mois et par salarié. Sans contrat, l'employeur doit 144 180 € aux ayants droit d'un cadre décédé.

Arrêt maladie : maintien de salaire

Salarié (1 an d'ancienneté)	Article 9.2, sans carence
ETAM, de 1 à 5 ans	1 mois à 100 %, 2 mois à 80 %
ETAM, 5 ans et plus	2 mois à 100 %, 1 mois à 80 %
Ingénieurs et cadres	3 mois à 100 %
Après 90 jours consécutifs	Prévoyance : 80 % du brut

90 jours au plus par période de 12 mois. Aucune ancienneté exigée en accident du travail. Avant un an : ni maintien, ni incapacité de branche.

Coût employeur et formules mutuelle (exemples parmi d'autres)

Profil, salarié isolé	Par mois
ETAM 2.2, 2 400 € brut	31,83 €
ETAM 3.2, 3 200 € brut	70,83 €
Cadre 2.1, 3 800 € brut	79,83 €

Mutuelle à 22,83 € (50 % de 45,66 €) + prévoyance : moitié de 0,75 %, ou 1,50 %. Part employeur en « famille » : 51,07 €. En « salarié + enfants » : 28,64 €. En tarif unique : 39,05 €.

Socle CCN
45,66 € /mois
22,83 € employeur
195 % BR
Chambre 45 €
Verres 75, 135, 155 €

Bon compromis
Confort
60 € /mois
30 € employeur
250 % BR
Chambre 70 €
Verres 100, 200, 230 €

Premium
78 € /mois
39 € employeur
350 % BR
Chambre 90 €
Verres 130, 250, 290 €

Excellence
98 € /mois
49 € employeur
500 % BR
Chambre 120 €
Verres 160, 300, 350 €

Tarifs « isolé ». Socle CCN : 102,13 € en famille, 57,27 € en salarié + enfants, 78,10 € en tarif unique. Verres à l'unité : simple, complexe, très complexe. À la carte : jusqu'à 600 % BR, 800 € en optique, 500 € par an de médecines douces, 1 500 € par an d'implantologie.

Mise en place en 7 étapes

- 1

Confirmer la convention, repérer les ETAM 3.2 et 3.3.
- 2

Choisir la structure de cotisation santé sur l'effectif réel.
- 3

Comparer les assureurs à garanties égales, ligne à ligne.
- 4

Formaliser les choix : DUE, accord collectif ou référendum.
- 5

Remettre la notice, affilier, recueillir dispenses et bénéficiaires.
- 6

Paramétrer la paie et la DSN : taux, tranches, catégories.
- 7

Suivre le régime : mouvements, portabilité, avenants de branche.

BL ASSUR gère tout, de A à Z

- Acte de mise en place, contrats, résiliation des anciens contrats.
- Affiliations, notices, dispenses, désignations de bénéficiaires.
- Ouverture de l'espace CE de chaque salarié, offert sans surcoût.
- Entrées, sorties, portabilité, arrêts longs, renouvellements.
- Zéro frais de courtage, plus de 30 partenaires assureurs comparés.

Faites vérifier votre régime Syntec, sans frais

Premier retour sous 24 h ouvrées, comparatif sous 48 h ouvrées. Devis : [bl-assur.fr/devis-gratuit](#). BL ASSUR, courtier indépendant, ORIAS n° 17 003 326. Par Renaud Lebrun. Textes vérifiés le 20 septembre 2026.

01 86 90 08 99